

Termes de Référence

Appui à la mise en place d'un appel à proposition de projets
contre les Maladies Tropicales Négligées au Benin et au Togo

(07/02/2024)

TABLE DES MATIERES

1. INTRODUCTION ET CONTEXTE	3
2. OBJECTIFS DE LA MISSION ET RESULTATS ATTENDUS	4
3. PROFIL REQUIS	6
4. CODE DE CONDUITE	6
5. PRÉSENTATION DES OFFRES ET CRITÈRES D'ÉVALUATION.....	7

1. INTRODUCTION ET CONTEXTE

Anesvad est une fondation basée à Bilbao (Espagne), et qui travaille depuis plus de 50 ans dans le domaine de la coopération. Anesvad a pour mission de lutter contre les maladies tropicales négligées (MTN) en Afrique subsaharienne en renforçant les systèmes de santé publique dans le respect des droits de l'homme. L'organisation concentre son action autour du contrôle, de l'élimination et de l'éradication de certaines MTN qui ont un impact décisif sur les conditions de vie des personnes en situation de vulnérabilité en Afrique subsaharienne.

En décembre 2018, Anesvad a approuvé un plan stratégique (PS), pour la période 2019 à 2022. Ce PS, en ligne avec la première feuille de route de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) (2012-2020), a permis de soutenir plusieurs initiatives avec des institutions gouvernementales, des organisations de la société civile et des centres universitaires/de recherche. La collaboration avec les organisations de la société civile (OSC) a été mise en place grâce au soutien direct d'initiatives de lutte contre les maladies tropicales négligées et leurs déterminants de santé dans 4 pays : Bénin, Ghana, Côte d'Ivoire et Togo.

En 2021, l'OMS a publié la feuille de route 2021-2030 pour les MTN qui définit une série d'objectifs et de jalons au niveau mondial pour prévenir, contrôler, éliminer et éradiquer ce groupe de maladies. Cette feuille de route décrit également les approches intégrées nécessaires pour atteindre les objectifs proposés grâce à une série d'activités transversales.

Au cours de l'année 2021, Anesvad a également entamé un processus de réflexion pour définir les objectifs et les priorités de son prochain plan stratégique (2023-2026). Dans ce cadre, Anesvad a décidé de mettre en place une nouvelle voie d'intervention : le lancement d'un appel à propositions (AP) pour permettre aux organisations de la société civile de devenir des acteurs reconnus de la lutte contre les MTN.

Une première évaluation a été menée dans 8 pays africains afin de s'assurer de la faisabilité et de la pertinence de cet appel à propositions. L'organisation du premier appel à propositions au Ghana en 2022 a conduit à la mise en œuvre de 15 projets dans le pays. En 2023, un nouvel appel à propositions a été lancé en Côte d'Ivoire et 7 projets ont été sélectionnés. Tout en tenant compte des apprentissages des différents AP lancés au cours des deux dernières années, il est prévu de lancer un nouvel AP pendant le premier semestre 2024 commun pour le Bénin et le Togo, dans l'objectif éventuel de transformer l'AP en un outil régional dans le futur.

La mission proposée "Appui à la mise en œuvre de l'appel à propositions de projets contre les maladies tropicales négligées au Bénin et au Togo" constitue un appui fondamental pour atteindre nos objectifs et encourager les contributions des organisations de la Société Civile à la réponse globale et nationale contre les maladies tropicales négligées.

L'appel à propositions s'organisera en trois temps :

- Note conceptuelle : Dans un premier temps, une note conceptuelle de présentation du projet sera soumise pour évaluation. L'éligibilité des candidats sera également vérifiée à cette étape sur la base des pièces justificatives demandées dans les lignes directrices.
- Demande complète : Les candidats dont les projets auront été présélectionnés seront invités à soumettre une demande complète, accompagné d'un plan opérationnel et d'un budget détaillé. L'éligibilité des projets provisoirement sélectionnés sera vérifiée sur la base des pièces justificatives demandées.
- Entretien individuel : Après une première évaluation des demandes complètes, les candidats présélectionnés seront invités à participer à un entretien individuel où ils présenteront leurs projets et leurs organisations. La liste finale des projets sélectionnés sera établie suite à cet entretien.

2. OBJECTIFS DE LA MISSION ET RESULTATS ATTENDUS

2.1. OBJECTIF

L'objectif principal de cette mission est d'apporter un soutien à la mise en œuvre du nouvel appel à propositions de projets contre les maladies tropicales négligées au Bénin et au Togo, dont le lancement est prévu pendant le premier semestre 2024. Nous recherchons un cabinet qui puisse remplir cette mission dans les deux pays, afin de s'assurer que les programmes/projets sélectionnés par Anesvad (maximum 10 projets) soient mis en œuvre de manière efficace et efficiente, et qu'ils contribuent aux objectifs du nouveau plan stratégique de notre organisation, à la feuille de route de l'OMS et au Plan National de chaque pays.

2.2. OBJECTIFS SPECIFIQUES

Les objectifs spécifiques de la mission sont les suivants :

- Examiner et proposer des améliorations aux mécanismes généraux et outils de l'appel à propositions, en collaboration avec l'équipe de la société civile d'Anesvad.
- Examiner la conformité administrative des candidatures aux critères d'éligibilité définis dans les lignes directrices.
- Réaliser une évaluation des demandes complètes reçues après le lancement de l'appel à propositions (date prévue : 2^o semestre 2024).
- Réaliser une analyse des capacités techniques des OSC dont les projets ont été sélectionnés.
- Participer au lancement des projets sélectionnés dans le cadre de l'AP (date prévue : début 2025).
- Assurer le suivi et l'élaborations des rapports techniques et financiers pour les projets (2025-2026-2027).
- Réaliser au moins une visite in situ des projets durant la mise en œuvre des activités essentielles.

2.3. RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus sont les suivants :

- Examen des critères d'éligibilité des candidatures pendant le processus d'évaluation (note conceptuelle et demande complète).
- Evaluation des projets pendant la phase de demande complète.
- Appui aux OSC pour la révision et la présentation des documents de formulation définitifs (plan opérationnel et budget), suivant les lignes directrices de l'AP.
- Rapport préliminaire d'évaluation des capacités techniques des organisations sélectionnées.
- Plan individuel de renforcement des capacités techniques, financières et de gestion de projet
- Atelier de lancement des projets.
- Suivi opérationnel et financier des projets avec les partenaires locaux tout au long de la période d'exécution des projets (2025-2026- début 2027), validation des rapports trimestriels, réunions de suivi et visite des projets.
- Rapport d'information à Anesvad des progrès (ou absence de progrès) dans la réalisation des objectifs du projet, de manière systématique, permettant un suivi régulier des projets et la prise de décision concernant les paiements à effectuer.

- Appui à la mise en œuvre de certaines activités : Elaboration de l'étude de base, Elaboration d'un rapport financier...
- Rapport détaillé des visites réalisées.

2.4. PLAN DE TRAVAIL ET METHODOLOGIE

Dans la proposition technique détaillée, l'équipe de consultants expliquera la méthodologie à suivre pour obtenir les résultats attendus, les tâches/actions à réaliser et leurs délais.

Elle présentera également une proposition de mécanismes de coordination et de communication avec les parties prenantes, y compris Anesvad, et un calendrier préliminaire pour la réalisation des différentes activités. Dans la proposition définitive, un calendrier détaillé sera apporté.

2.5. PRODUITS

Avant le lancement de l'appel à propositions

- Rapport de révision générale des mécanismes et supports de l'appel à proposition avec l'équipe d'Anesvad et contributions/propositions d'amélioration.

A la finalisation de la période de soumission des notes conceptuelles

- Révision de l'éligibilité des candidats, des éléments apportés et demande des éléments manquants aux organisations, Rapport.

A la finalisation de la période de soumission des demandes complètes

- Révision de l'éligibilité des projets, des dossiers de candidature et demande des éléments manquants aux organisations, Rapport.
- Révision des demandes complètes selon la grille d'évaluation établie.
- Participation aux entretiens individuels pour la sélection définitive des projets à financer.

Avant la mise en œuvre des programmes/projets :

- Révision des documents de formulation définitifs (plan opérationnel et budget), suivant les lignes directrices de l'AP et appui aux organisations pour la finalisation des documents.
- Evaluation initiale des organisations sélectionnées dans le cadre de l'appel à propositions et proposition d'un plan préliminaire de renforcement des capacités, rapport.

Pendant la mise en œuvre des programmes/projets :

- Participation à l'atelier de lancement des projets (exemple : présentation du cycle des projets, des outils de suivi d'Anesvad, ...)
- Révision des éléments de justification en accord avec le guide de gestion des projets (factures, sources de vérification, autres...). Appui à la finalisation et validation des rapports de suivi trimestriel (techniques/opérationnels et financiers) de chaque projet, fournissant des informations sur les progrès par rapport aux résultats et plans prévisionnels.
- Si besoin, réunions de suivi avec les organisations pour l'élaboration des rapports et le respect des procédures du manuel de gestion.
- Synthèse trimestrielle sur l'avancement des projets, comprenant un résumé des points forts, bonnes pratiques, et également risques ou points faibles détectés.
- Visites des projets dans le but de garantir l'atteinte des objectifs prévus et le respect des procédures (minimum 1 visite/projet).

À la fin de la mise en œuvre des programmes/projets :

- Révision des éléments de justification en accord avec le guide de gestion des projets (factures, sources de vérification, autres...). Appui à la finalisation et validation des rapports contenant les données finales sur les questions financières et techniques/opérationnelles.
- Synthèse d'évaluation des projets dans lequel l'expérience acquise, les succès et les échecs, les bonnes pratiques, ainsi que sur les défis et les contraintes rencontrés, les apprentissages potentiellement applicables à une gamme plus large d'interventions de développement seront identifiés.

3. PROFIL REQUIS

Profil requis pour le consultant/l'équipe de consultants :

- Expérience en consultance dans le secteur des ONGD, de la coopération internationale et du développement en général.
- Expérience en matière d'évaluation et de conceptualisation.
- Excellent niveau de français

Profil requis pour le cabinet :

- Bureau et/ou présence et équipe locale dans l'un ou les deux pays concernés.

D'autres facteurs seront pris en considération :

- Formation en santé publique.
- Connaissance des Maladies Tropicales Négligées (MTN), et en particulier des MTN à Manifestation Cutanées (MTN-MC).

Le nombre de membres de l'équipe de consultants sera proposé par le cabinet (joindre les CV). L'équipe de consultants, désignera un coordinateur (chef d'équipe) qui sera responsable en dernier ressort du travail et de la liaison avec la personne de contact d'Anesvad. Les responsabilités des autres personnes de l'équipe dans le cadre de la mission seront également détaillées dans l'offre.

4. CODE DE CONDUITE

Anesvad considère qu'il est essentiel que l'équipe de consultants se conduise de manière professionnelle et éthique, en respectant les principes suivants :

- ✓ Anonymat et confidentialité. Respecter le droit des personnes à fournir des informations tout en garantissant leur anonymat et leur confidentialité au cours de la consultation.
- ✓ Responsabilité. Mentionner dans le rapport tout désaccord ou toute divergence d'opinion concernant les résultats et/ou les recommandations.
- ✓ Exhaustivité. Souligner les questions nécessaires à une analyse plus complète de la consultance, même si elles ne sont pas spécifiquement mentionnées dans les termes de référence.

- ✓ Indépendance. L'équipe ne doit avoir aucun lien avec la Fondation Anesvad.
- ✓ Validation de l'information (véracité). L'équipe de consultants garantit la véracité des informations collectées et sera responsable des informations contenues dans le rapport final.
- ✓ Questions. Tout problème survenant au cours de la mission devra être immédiatement signalé à Anesvad.

5. PRÉSENTATION DES OFFRES ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

La date limite de soumission de la proposition de services de consultance est fixée **au 29 février 2024 inclus**. La proposition sera envoyée par courrier électronique, en indiquant en objet

REF : " Appui à la mise en place d'un appel à proposition de projets contre les Maladies Tropicales Négligées BETO 24"

Elle sera adressée à l'attention de Mme Clotilde Serien, Coordinatrice du département de Société Civile : clotildeserien@anesvad.org . Les propositions devront contenir les sections suivantes et seront évaluées comme indiqué ci-dessous :

SECTIONS	DESCRIPTION DES CONTENUS	NOTE
Offre technique et méthodologie	<ul style="list-style-type: none"> - Description de la méthodologie à utiliser - Calendrier détaillé ventilant le travail par actions - Conformité avec les TdR - Propositions d'amélioration des TdR 	40% du total
Offre économique	<ul style="list-style-type: none"> - Budget détaillé de l'offre 	25% du total
Équipe technique de consultants	<ul style="list-style-type: none"> - Profil spécifique de l'équipe et CV de chaque membre - Equipe locale - Présence de femmes dans l'équipe - Expériences similaires 	25% du total
Cabinet de consultance	<ul style="list-style-type: none"> - Entreprise sociale ou à but social - Expériences similaires - Bureau dans l'un des pays concernés 	10% du total
NOTE FINALE		100

La signature du contrat entre Anesvad et le cabinet de consultants aura lieu avant le 5 avril 2024. La durée estimée du contrat couvrira la période complète de l'appel à propositions (avril 2024 – juin 2027).

N'hésitez pas à nous contacter à l'adresse clotildeserien@anesvad.org si vous avez besoin d'informations complémentaires concernant les TdR pendant la préparation de votre offre.